



Tableau de bord de l'Assurance chômage

BUREAU DU 13 juin 2014 (indicateurs arrêtés à fin mars 2014)

Introduction

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'Assurance chômage (à fin mars 2014) est de **2 271 300**. Ce résultat est en hausse sur un trimestre de 1,57% et de 0,7% sur un an.

(Pôle emploi : Communiqué de presse du 30 avril 2014)

Les dépenses d'indemnisation (à fin mars 2014) s'élèvent à 7 778 millions d'euros, elles sont en hausse de 0,91% sur un an (7 708 millions d'euros à fin mars 2013).

Le montant des encaissements (à fin mars 2014) est de 8 510 millions d'euros, soit une hausse de 1,12% sur un an (8 416 millions d'euros à fin mars 2013).

Synthèse de la performance de l'Assurance chômage

Le taux de décisions en moins de 15 jours, à fin mars 2014, se situe à **92,5%** (la valeur cible pour 2014 est fixée à 95%). Le résultat s'améliore de 0,1 point par rapport à décembre 2013 mais se dégrade de 1,3 point sur un an.

(Pôle emploi : indicateurs stratégiques mars 2014)

Le taux de premiers paiements dans les délais, à fin mars 2014, se situe à **88,8%**. Le résultat s'améliore de 0,2 point par rapport à décembre 2013 mais se dégrade de 1,5 point sur un an. La valeur cible pour 2014 est fixée à 93%.

(Pôle emploi : indicateurs stratégiques décembre 2013)

Le taux de qualité du traitement des demandes d'allocations s'affiche à **90,7%**, à fin mars 2014, en baisse de 2,4 points sur un an.

(Pôle emploi : indicateurs stratégiques décembre 2013)

Les indus détectés au 1^{er} trimestre 2014 sont au nombre de 411 785, pour un montant de 186 593 426 €, soit une baisse de 5,5% en nombre et de 12,8% en montant. Cela représente 2,19% des dépenses d'indemnisation.

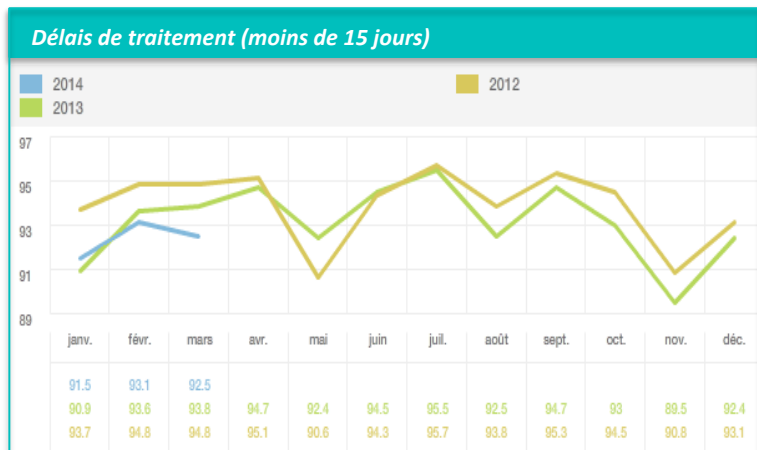
(Pôle emploi : tableau de bord des indus décembre 2013)

Le montant du recouvrement des contributions, à fin mars 2014, est de 8 510 millions d'euros. Il est en hausse de 1,12% sur un an.

(Unédic – Direction Finances et Trésorerie)



L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



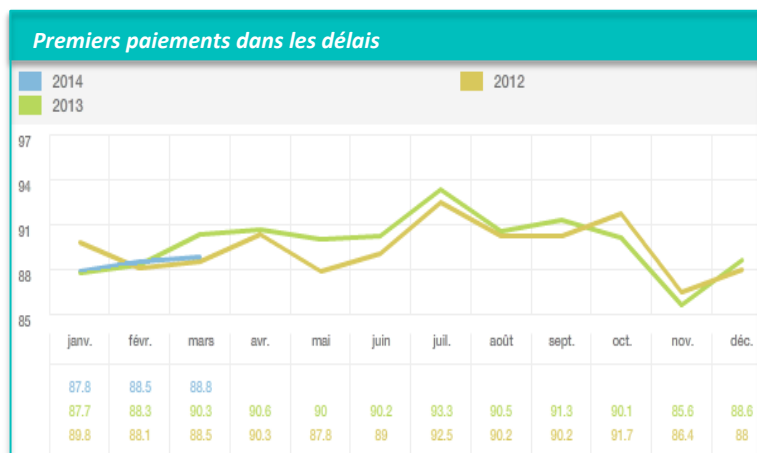
MISE EN PLACE DE L'ALLOCATION

La qualité de la mise en œuvre des conditions d'ouverture des droits est appréciée par 3 indicateurs :

- Le taux de décisions en moins de 15 jours,
- le taux de premiers paiements dans les délais,
- le taux de qualité de traitement des demandes d'allocations d'assurance chômage.

Taux de décisions en moins de 15 jours (Assurance chômage)

A fin mars 2014, il se situe à **92,5%**. Le résultat se dégrade de 1,3 point sur un an.

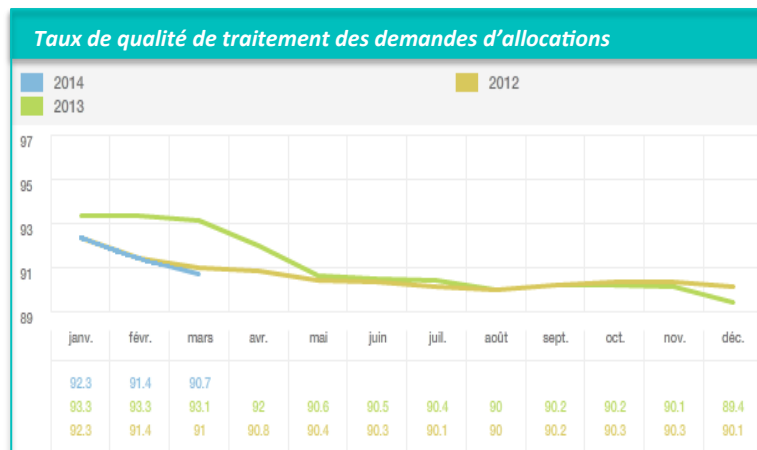


Taux de premiers paiements dans les délais (Assurance chômage)

A fin mars 2014, il est à **88,8%**. Le résultat se dégrade de 1,5 point sur un an.

Ces deux indicateurs relatifs à la mise en place de l'allocation ne traduisent pas encore, dans un contexte d'augmentation du nombre de dossiers ARE déposés par les demandeurs d'emploi (+ 2,3% par rapport à mars 2013), les améliorations attendues du plan d'action « Indemnisation » mis en place par Pôle emploi mi-2013 (déploiement et promotion d'outils d'aide pour les conseillers et renforcement de la formation). La mise en place du tri décisionnel (traitement des dossiers en fonction des dates de paiement) ne produit pas les effets espérés fin décembre 2013 sur le taux de premiers paiements dans les délais (- 1,5 point sur un an). Les résultats n'atteignent pas les cibles fixées pour 2014, respectivement 95% et 93%, et ce, dans le contexte de la future mise en œuvre de la nouvelle convention d'assurance chômage.

Le volume des dossiers en attente de traitement, à fin mars 2014, se situe à 35 531. Ce stock a diminué de 34 413 par rapport au pic saisonnier d'octobre 2013 (69 944) contre une diminution de 32 111 entre octobre 2012 (64 227) et mars 2013 (32 116).



Taux de qualité du traitement des demandes d'allocations avec incidence financière

A fin mars 2014, il se situe à **90,7%**. Il est en baisse de 2,4 points sur un an.

Le nombre de contrôles réalisés représente 85,2% des contrôles prévus par le plan de contrôle, à la fin du 1er trimestre 2014.

Hors incidence financière, le taux de qualité des traitements est, à la fin du 1^{er} trimestre 2014, de 85,8%. Cela signifie que 2/3 des anomalies ont une incidence financière.

L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



ZOOM : Décisions positives d'admissions/réadmissions

Les décisions positives d'admissions/réadmissions se situent à 164 945 en mars 2014 et sont en diminution de 2,3% par rapport à mars 2013.*

En cumul sur l'année, ce nombre augmente de 1,90%, à fin mars 2014 par rapport à fin mars 2013.**

Les décisions négatives de rejets, en mars 2014, se situent à 201 649. Elles augmentent de 5,5% par rapport à mars 2013.*

Les décisions de reprises, en mars 2014, se situent à 88 967, en augmentation de 3,3% par rapport à mars 2013.*

* Données DEA - ** Stats hebdo Pôle emploi

GESTION DES DROITS

Gestion des indus

411 785 indus ont été constatés et notifiés au 1^{er} trimestre 2014 contre 435 769 au 1^{er} trimestre 2013, soit une baisse de 5,5%.

Cela représente 186 593 426 € au 1^{er} trimestre 2014 contre 213 897 291 € au 1^{er} trimestre 2013 soit une baisse de 12,8%. Le poids des indus rapportés aux dépenses d'indemnisation est à 2,19% contre 2,52% en 2013).

La baisse constatée devrait se confirmer avec l'utilisation des déclarations préalables à l'embauche à compter du 4^{ème} trimestre 2013, qui vise à sensibiliser les demandeurs d'emploi indemnisés en activité réduite sur le fait de déclarer leur reprise d'activité.

Taux de recouvrement des indus

Fin mars 2014, il se situe à 63,8% (soit 467,2 millions d'euros d'indus recouverts sur 732,2 millions d'euros constatés et notifiés) contre 64,4% en décembre 2013. A fin mars 2013, le résultat était de 63,6% (soit 475,7 millions d'euros d'indus recouverts sur 748,5 millions d'euros).

Le taux de recouvrement des indus « hors fraude » se situe à 66,9% (soit 461,6 millions d'euros recouverts sur 689,9 millions d'euros constatés et notifiés). Pour ce dernier indicateur, la cible fixée pour 2014 est de 66%. Prochainement, la formation d'experts « Indus » par site ainsi que la diffusion d'un guide opérationnel reprenant les fondamentaux du recouvrement (bonnes pratiques) devraient concourir à améliorer ce résultat.

ZOOM : Remises d'indus

Le nombre de demandes de remises présentées est de 16 402 au 1^{er} trimestre 2014 (soit 3,98% des indus constatés et notifiés) contre 16 233 au 1^{er} trimestre 2013 (soit 3,73% des indus constatés et notifiés). Cela correspond à une hausse de 1,0%.

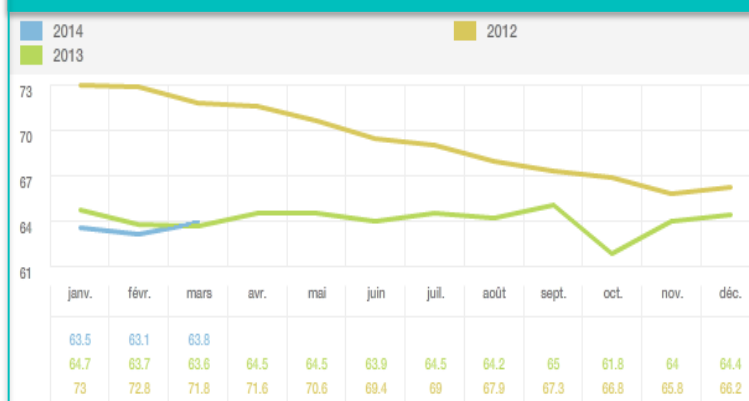
Le nombre et le montant des remises accordées au 1^{er} trimestre 2014 sont :

- **Par les services de Pôle emploi** : 1 718 (pour 465 924 €) contre 1 334 (pour 382 924 €) au 1^{er} trimestre 2013 soit **une hausse de 28,8%** ;
- **Par les IPR** : 2 069 (pour 2 157 645 €) contre 2 258 (pour 2 259 959 €) au 1^{er} trimestre 2013, soit **une baisse 8,4%**.

Au total, 2 623 569 € ont fait l'objet d'une remise au 1^{er} trimestre 2014 contre 2 642 883 € au 1^{er} trimestre 2013 soit une baisse de 0,7%.

Le nombre de demandes de remises rejetées par les IPR au 1^{er} trimestre 2014 est de 12 615 contre 12 641 au 1^{er} trimestre 2013, soit une baisse de 0,2%.

Taux de recouvrement des indus





SITUATION DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS

Le flux des encaissements (à fin mars 2014) se situe à **8 510 millions d'euros**. Cela représente une hausse de 1,12% sur un an.

Taux de reste à recouvrer des contributions principales

Il se situe à **1,46%**, en mars 2014 (soit 459,7 millions d'euros non recouverts, en cumulé sur 12 mois glissants).

Il se dégrade de 0,05 point par rapport à mars 2013 (1,41%).

Il est à noter que le taux de reste à recouvrer de l'Acoss sur le champ global se situe à **1,06%** en mars 2014 soit un écart de 0,4 point avec des actions de recouvrement identiques. Cela s'explique par un poids des parts salariales différent (ventilation prioritaire en cas de paiement partiel) et par la présence d'exonérations des cotisations de sécurité sociale notamment sur les bas salaires (compensation à 100% par l'Etat).

Taux de reste à recouvrer des contributions principales



Taux de reste à recouvrer des contributions particulières

Le Taux de reste à recouvrer des contributions particulières (essentiellement le CSP) dont la gestion a été conservée par Pôle emploi, se situe à **24,8%**, en mars 2014 (soit environ 200 millions d'euros) contre 26,3% en décembre 2013. Il s'améliore de 4,3 points sur un an.

La centralisation du recouvrement auprès de Pôle emploi services se poursuit avec 4 régions en janvier 2014 puis 3 nouvelles en avril 2014. Cette reprise par Pôle emploi services sera finalisée à la fin du 1^{er} semestre 2014. La reprise du recouvrement forcé (envoi des contraintes) est effective depuis décembre 2013 et est généralisée sur l'ensemble des régions depuis le mois de janvier 2014. Ces deux éléments devraient permettre d'atteindre la cible fixée à 20% pour 2014.

Taux de reste à recouvrer des contributions particulières



ZOOM : Résultats de la lutte contre la fraude par Pôle emploi et l'Acoss en 2013

Pour Pôle emploi, en 2013, 7 308 affaires frauduleuses ont été détectées (8 820 demandeurs d'emploi concernés) soit une hausse de 39% pour un montant total de préjudice de 100,4 millions d'euros se répartissant en 58,6 millions d'euros de préjudice subi (+49%) et 41,8 millions d'euros de préjudice évité (+13%).

- Les mécanismes les plus souvent utilisés sont :
- la reprise d'emploi non déclarée (38%) ;
- le recours aux emplois fictifs et aux fausses attestations employeurs (16%) ;
- la résidence à l'étranger avec des allocations non exportables (fraudes transfrontalières) (10%) ;
- la non déclaration de la qualité de mandataire social lors d'une demande d'allocation (5%).

La fraude liée aux périodes d'emploi non déclarées est en forte augmentation à 39,7 millions d'euros en 2013 contre 15,3 millions d'euros en 2012 suite à l'expérimentation qui a été menée sur les déclarations préalables à l'embauche, mises à disposition de Pôle emploi par l'Acoss.

Pour l'Acoss, en 2013, les redressements liés à des fraudes identifiées augmentent de 11%. Ils représentent 34,1 millions d'euros (estimation calculée sur la base du poids de l'Assurance chômage et de l'AGS dans l'encaissement global de l'Acoss).

DÉFINITION DES INDICATEURS

TAUX DE DÉCISION EN MOINS DE 15 JOURS

Pourcentage de décisions d'admission, de rejet ou de reprise traitées en moins de 15 jours sur l'ensemble des décisions prises. L'objectif est de mesurer la prise de décision des dossiers reçus par Pôle emploi quel que soit le canal utilisé par l'allocataire (courrier, dépôt à l'accueil...) pour adresser sa demande à Pôle emploi.

Champ : Assurance chômage hors reprises automatiques
Source : Pôle emploi

TAUX DE PREMIERS PAIEMENTS DANS LES DÉLAIS

Pourcentage des paiements intervenus dans les délais dès lors que la décision a été prise dans des conditions permettant un paiement à partir du 7 du mois suivant le premier jour indemnisable. Les reprises de paiement sur un ancien droit ne sont pas comptabilisées.

Source : Pôle emploi

TAUX DE QUALITÉ DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ALLOCATIONS AVEC INCIDENCE FINANCIÈRE

Rapport entre le nombre total de dossiers ne présentant pas d'anomalie de décision (ouverture de droit, rejet, reprise) avec impact financier et le nombre de dossier ARE contrôlés. L'objectif est de mesurer l'indice de qualité de traitement avec incidence financière à la suite des contrôles réalisés sur les demandes d'allocations d'assurance chômage hors intermittents du spectacle (annexes 8-10) et hors expatriés (annexe 9).

Source : Pôle emploi – contrôle interne

TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS

Pourcentage des indus recouverts par rapport aux indus constatés sur 12 mois glissants. L'objectif est de mesurer la performance du recouvrement des indus détectés.

Champ : allocations d'assurance chômage. Les paiements provisoires et les admissions en non valeur sont exclus du calcul de l'indicateur.

Source : Pôle emploi

TAUX DE RESTE À RECOUVRER

Pourcentage du montant restant à recouvrer sur le montant des sommes exigibles. L'objectif est de mesurer la performance du recouvrement sur les 12 dernier mois.

Source : Acoss ou Pôle emploi selon les contributions